

PROGRAMME DE LA JOURNEE du 18 novembre 2025

MATIN ANIMATION DE LA SEQUENCE PAR L'ANFH PAYS DE LA LOIRE – Marielle ORIOL référente DPCM

- 9h30 – 12h00** Le DCPM pour qui ?
Les éditions GE pour les suivis propres au DPCM
L'ANDPC
Rappels sur le principe des abondements
Questions / échanges

REPAS PRIS EN CHARGE PAR L'ANFH

APRES-MIDI ANIMATION DE LA SEQUENCE PAR FORMAVENIR – Frédéric PIGNY

- 13h30** Présentation des objectifs

- 13h45 – 14h15** Actualités : zoom sur la certification périodique - suite au décret paru le 22 mars 2024 - et son articulation avec l'obligation de DPC

- 14h15 – 15h00** Quelques éléments de base sur le DPCM et le plan DPCM
- Compréhension approfondie des objectifs du DPC pour les médecins hospitaliers
- Identification des besoins en fonction des spécialités médicales et des domaines prioritaires
- Utilisation d'outils d'analyse...

- 15h00 – 15h15** Présentation des objectifs de l'atelier :
Appréhender les étapes de mise en œuvre d'un plan DPC, en comparaison avec ses pratiques professionnelles
PAUSE

- 15h15 – 16h30** Atelier : CONSTITUER UN PLAN DPC
Identification des différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de DPC
Pour chaque étape :
 Identification des acteurs associés, des éléments de planning (Quand ?), des outils
 Identification des liens avec le Service Formation
Travail en sous-groupes (par établissement idéalement)

- 16h30 – 17h00** Restitution en plénière
Evaluation de l'atelier
Clôture de la journée par l'animateur et Isabelle RAKOTOMALALA, Déléguée ANFH Pays de la Loire



Frédéric Pigny - Directeur général du CHI du Mont de Marsan et Pays des sources

Frédéric PIGNY a été en charge au cours de sa carrière du Personnel, de la Formation et des Relations Sociales (DPFRS) au CH de Pau, et Directeur des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité au CH de Bergerac.

Ancien administrateur de l'ANFH et formateur depuis de nombreuses années, il intervient régulièrement dans le cadre de séminaires et de conférences auprès de l'ANFH, mais également de ses salariés internes (délégations) et de ses adhérents.